



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ACTON
MUNICIPALITÉ D'UPTON**

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-292**

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le conseil municipal a adopté, à la séance extraordinaire du 18 décembre 2017, le règlement numéro 2017-292 intitulé « Règlement déterminant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2018 ».

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Upton, ce 19e jour de décembre 2017

La Directrice générale,

Cynthia Bossé

Certificat de Publication

AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-293

Je soussigné, Cynthia Bossé, directrice générale de la municipalité d'Upton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 9H00 et 17H00 ce 7e jour du mois de décembre 2017, à chacun des endroits suivants, à savoir:

- . au bureau municipal
- . à l'église catholique;
- . dans l'édition de janvier 2018 du journal municipal «Le Bavard ».

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19e jour du mois de décembre de l'an 2017.



Cynthia Bossé,
Directrice générale
Municipalité d'Upton